

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de Chartainvilliers du 11 mai 2026

Convocation du 7 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 18h05, le Conseil Municipal de la commune de Chartainvilliers a été légalement convoqué en mairie en session ordinaire, par Monsieur Fabien Delahaye, Maire.

Etaient présents : Mesdames Florence ANDRIEU, Florence DUBOULOZ, Séverine GENET-BERTIN, Caroline LARONZE, Marion MAGNIEN-BRETON, Véronique MARTI, Pascale WATSON ainsi que Messieurs Fabien DELAHAYE, Stéphane DROUVILLE, Hervé PHÉLIP, Pascal ROPARS, Pietro VITARO

Etaient absent excusés :

- Monsieur Jérôme GENET (pouvoir à Monsieur F. DELAHAYE),
- Madame Carla PEREIRA DE SOUSA (pouvoir à Monsieur C. LARONZE),
- Monsieur Manuel PEREIRA DE SOUSA (pouvoir à Madame F. ANDRIEU)

Le quorum est donc atteint.

Election du secrétaire de séance :

Monsieur VITARO est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour, selon convocation adressée le 7 mai 2026 aux conseillers municipaux par voie numérique

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
- II. Proposition d'une liste de membres pour la CCID
- III. Tarifs du repas du 14 juillet
- IV. Subventions aux associations

Questions diverses

I Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Avant que soient formulées des remarques par les membres du conseil municipal, Monsieur Delahaye, Maire, apporte des d'informations en ajout aux propos tenus lors de la séance du 23 avril.

Concernant la délibération du vote du budget primitif (point 5 de l'ordre du jour), en section d'investissement, le montant alloué à l'article 2131 concerne le remplacement de la porte de l'atelier, ainsi que les travaux d'urgences sur les bâtiments communaux.

C'est à l'article 2152, en section d'investissement, qu'est alloué le montant pour l'acquisition de jardinières et non pour des marquages au sol comme indiqué dans le procès-verbal.

Pour ce qui est du point 6 de l'ordre du jour, relatif à la formation des élus, il est à noter que le pourcentage voté est un pourcentage annuel, qui sera délibéré et proposé au vote chaque année.

Concernant la remarque sur le tableau du CFU non communiqué et du débat non tenu, cela tient au fait que ces actions ont été conduites par l'équipe précédente, lors de leur réunion de conseil du 5 mars 2026. Mr le Maire rappelle que le débat annuel est obligatoire et sera effectué chaque année par l'équipe actuelle.

Enfin, bien que le conseil ait souhaité ne pas indiquer de dates sur la délibération relative à la création de postes saisonniers, le centre de gestion impose qu'une date de début soit mentionnée sur la délibération. Il a donc été indiquée la date du 1^{er} juin 2026 sur la délibération.

Sur ce point, F.Andrieu souhaite préciser qu'elle avait indiqué qu'il était possible de faire une création d'un poste à 18h et une création d'un poste à 35h mais que la municipalité n'emploierait un saisonnier que sur un seul poste uniquement (à choisir le moment venu)

H.Phélip demande s'il n'était pas convenu de recruter deux agents à 18h au lieu des 35h. Il lui est répondu que cette possibilité n'a pas été abordée.

Concernant la vidéoprotection, F.Delahaye rappelle que les caméras filment uniquement les entrées et sorties du village mais qu'elles ne sont pas destinées à la verbalisation et il précise que les images peuvent être visionnées par lui-même et par Mlle Cournol qui a l'agrément de la préfecture.

S.Drouville demande si l'on peut les utiliser pour voir qui ne ramasse pas ses déjections canines ?

F.Delahaye lui répond que non. D'une part elles ne filment que les entrées et sorties du village et d'autre part elles ne doivent pas être utilisées pour cela.

Sous réserve de la prise en compte des ajouts complémentaires effectués par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026 est approuvé à l'unanimité du conseil.

II Proposition d'une liste de membres pour la CCID (délibération 31-2026)

F.Delahaye indique que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs. Il indique que le conseil municipal doit proposer aux services fiscaux une liste de 24 contribuables de la commune. Parmi cette liste le directeur des services fiscaux retiendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Après appel aux candidatures et consultation de contribuables de la commune une liste de 24 noms a été arrêtée par Monsieur le Maire qui en fait alors lecture aux conseillers

V.Marti demande à quoi sert cette commission. Mlle Cournol, secrétaire générale de la mairie lui explique que cette commission a pour rôle de procéder à des vérifications sur la liste envoyée annuellement par les services fiscaux quant aux différents changements opérés sur les terrains

des administrés (travaux, changement d'évaluation, division de terrain etc...) et les modifications d'imposition (taxes d'aménagement, taxe foncière...)

Il est rappelé que cette commission n'a qu'une fonction consultative mais elle permet une optimisation des recettes de la commune et une juste répartition entre tous les citoyens de la contribution commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

III Tarifs du repas du 14 juillet (délibération 32-2026)

F. Delahaye donne la parole à C. Laronze afin de présenter les propositions.

C. Laronze explique que les tarifs proposés aux habitants les années précédentes étaient de 15,00€ pour un repas adulte et de 7,50€ pour un repas enfant.

Les devis reçus à ce jour ne proposent que des offres avec un montant plus élevé et ne contiennent qu'une proposition de plat. Elle rappelle que les années précédentes il y avait déjà un reste à charge pour la commune mais qu'en gardant ces tarifs le reste à charge sera beaucoup trop élevé.

Un devis se détache car il tient compte de la fourniture de la vaisselle à titre gratuit ce qui permettrait une grosse économie et un gain de temps pour la commune.

Le plat proposé sera une paëlla. Il faudra au conseil faire le nécessaire pour proposer une entrée et un dessert aux convives. Pour ce qui est du dessert, la proposition est de tableur sur des tartelettes aux pommes fines.

S.Genet-Bertin précise qu'elle a obtenu un devis pour 100 tartelettes pour un prix individuel de 1,00€. Il lui faut l'autorisation pour passer la commande afin de bloquer ce tarif.

Considérant ces contraintes, C. Laronze propose que les tarifs soient revus à la hausse pour intégrer les différents composants du repas.

La proposition est de passer le tarif du repas adulte à 17,00€ et celui du repas enfant à 8,50€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés pour le repas du 14 juillet 2026, soit 17,00€ pour un repas adulte et 8,50€ pour un repas enfant.

IV Subvention aux associations (délibération 33-2026)

F. Delahaye lit le projet de délibération, en repartant de la délibération prise en 2025 et en indiquant si les associations citées ont sollicité ou non une aide auprès de la commune de Chartainvilliers.

- ADMR Aide à domicile en milieu rural:

L'ADMR sollicite une aide afin de renforcer la qualité des services qu'ils apportent aux personnes fragilisées. Leur demande de subvention ne précise pas le montant de l'aide demandée. F.Delahaye rappelle qu'en 2025 une subvention de 90€ a été versée et il propose de passer la subvention allouée de 90,00€ à 100,00€ : **proposition approuvée à l'unanimité du conseil.**

- FNACA Fédération nationale des anciens combattants

Cette demande ne comporte pas de somme précise mais spécifie sa destination qui portera sur l'achat de plaques souvenirs et de gerbes qui seront déposées lors des différentes Commémorations du souvenir.

F.Delahaye précise que le conseil municipal leur avait attribué une subvention de 50€ en 2025, il propose de maintenir la subvention allouée à 50,00€ : **proposition approuvée à l'unanimité du conseil.**

- SSIAD Service de soins infirmiers à domicile

F.Delahaye propose de maintenir la subvention allouée à 50,00€ : **proposition approuvée à l'unanimité du conseil.**

- Comité de Jumelage du Canton Historique de Maintenon :

F.Delahaye lit la liste de toutes les communes adhérentes à ce comité ainsi que les villes allemandes de ce jumelage. Il rappelle qu'en 2025 une subvention de 50€ leur a été versée et qu'il demande une subvention de 100€.

P.Watson précise que ce comité permet aux enfants du collège de Maintenon de voyager en Allemagne. F.Delahaye indique qu'aucun élève de Chartainvilliers n'est concerné. P.Watson rajoute que chaque habitant du canton peut demander au comité la possibilité de faire un voyage en Allemagne en échange familial. Il est proposé de maintenir la subvention allouée à 50,00€ : **proposition approuvée à l'unanimité du conseil.**

- Judo-club de Jouy/Saint Prest :

F.Delahaye indique qu'il n'y avait pas eu de demande en 2025 et qu'une demande d'un montant de 300€ a été réceptionnée cette année. Il précise que 6 enfants de Chartainvilliers sont adhérents à ce club qui organise de nombreuses compétitions et qui y emmènent les enfants.

Cette demande fait débat concernant son montant élevé et le fait que les familles du village utilisent de nombreuses autres structures de loisir ou sportives alentour. Autre remarque faite, il faut une équité concernant le nombre d'enfants utilisateurs de ce club par rapport aux personnes du village bénéficiant des interventions de l'ADMR. F.Delahaye précise que cela n'est pas comparable l'ADMR étant une structure nationale et le club de judo étant local.

P.Watson trouve que cette demande est exagérée par rapport aux associations à qui la commune prête la salle polyvalente toute l'année.

F.Delahaye propose d'octroyer une subvention de 15,00€ par enfant fréquentant la structure demandeuse, ce qui porte à 90,00€, la subvention allouée en 2026 : **proposition approuvée à l'unanimité du conseil.**

- APE Association des parents d'élèves

F.Delahaye informe le conseil qu'il n'a pas reçu cette année de demande de subvention de l'APE, les membres du bureau n'ayant pas eu le temps de l'envoyer. Il rappelle les nombreuses actions et animations proposées par l'APE tout au long de l'année pour les enfants de la commune et des autres communes du RPI et propose de leur verser une subvention d'un montant de 100€ **proposition approuvée à l'unanimité du conseil.**

Questions diverses

1. Subvention au comité des fêtes

P.Watson demande ce qu'il en est du comité des fêtes et pourquoi aucune subvention n'est versée cette année.

F.Delahaye lui répond qu'aucune demande n'a été transmise et qu'actuellement l'avenir du comité des fêtes est incertain. Il indique qu'un rendez-vous est fixé ce soir avec les membres du bureau du comité pour discuter de leur futur.

P.Watson souhaite préciser que l'amicale des 4 villages ne demande pas de subvention car la salle polyvalente de la commune leur est prêtée gracieusement.

2. Entretien entre le personnel technique et l'adjoint en charge des travaux

M. Magnien-Breton demande un compte-rendu de l'entretien avec le personnel technique qui s'est tenu ce jour.

P.Watson qui était présente à cette réunion souhaite que ce compte rendu soit effectué par Mr Genet, adjoint aux travaux qui est malheureusement absent ce soir.

Elle précise tout de même que tous les points relevés par la commission travaux ont bien été vus avec les agents.

F.Delahaye précise que Mr Genet a déjà commencé à travailler sur plusieurs sujets.

Un compte-rendu détaillé sera donné de cet entretien lors du prochain conseil municipal par M. Genet.

C. Pereira de Sousa rejoint la séance à 19h00.

3. Maintenance du terrain de basket-ball

V. Marti souligne qu'il serait bien de remettre en état le terrain de basket-ball situé sur l'Aire de Loisirs, en retraçant à la peinture les marquages au sol et en achetant et fixant deux nouveaux filets aux paniers.

4. Reprise de l'enrobé devant l'école

F.Delahaye indique que la commune avait reçu un fonds de concours (subvention de Chartres métropole) en 2023 afin que soit repris l'enrobé devant l'école. Il informe les conseillers que Mr Genet a demandé une réactualisation du devis effectué par Colas en 2023 afin de terminer ce projet.

5. Procès-verbal et liste des délibérations antérieures

P. Watson indique que le procès-verbal du 2 avril avait été approuvé sous réserve de modifications apportées à sa rédaction et que, cependant, celui-ci est affiché et diffusé sans en tenir compte car les remarques sont uniquement présentes sur le procès-verbal suivant. Par ailleurs elle indique que la liste des délibérations du 23 avril est à corriger car la délibération concernant le stationnement et les droits de voirie n'a pas été prise et la délibération concernant la création de poste indique un seul poste au lieu de deux.

Pour la délibération sur le stationnement Mlle Cournol indique qu'elle va modifier la liste ; pour la création de poste elle précise avoir demandé des précisions au centre de gestion sur la possibilité de créer deux postes alors que l'ordre du jour ne précisait que la création d'un seul poste mais que la réponse du cdg est arrivée trop tard. Et elle ne souhaitait pas faire d'erreur. Une nouvelle délibération sera rédigée avec les deux postes car le cdg lui a indiqué que si la création des deux postes était prise à l'unanimité il était possible de l'indiquer dans la délibération .

6. Entretien des espaces verts communaux

F. Andrieu partage un avis de riverain de la sente de la Conche concernant l'état de l'espace entre la haie communale et celle des riverains. Cet espace n'a pas été entretenu régulièrement et de nombreux rejets d'une espèce invasive présente dans la haie communale gagnent sur les parcelles privées. F.Delahaye lui répond que ce point a été vu en commission travaux et que cela va être réglé (suppression de la haie)

7. Conseil Communautaire de l'Agglomération Chartraine

F. Andrieu demande aux élus présents à la réunion du conseil communautaire de l'agglomération de faire un compte-rendu des débats.

F. Delahaye précise qu'il lui a été proposé de siéger en tant que suppléant à la commission d'accessibilité, qu'il est titulaire à la commission du SCOT et qu'il est en attente concernant la commission SPL.

8. Mise à disposition des documents pour les réunions

P. Vitaro indique qu'il souhaite recevoir les convocations et les documents s'y attachant en version papier, ce que demande également V. Marti. S. Drouville explique qu'il n'a pas réussi à accéder aux documents avec l'application WeDelib. M. Magnien-Breton trouve que Wedelib n'est pas facile à utiliser. Il est indiqué à tous qu'il est nécessaire de l'utiliser sur un ordinateur et non sur un téléphone mobile.

P.Watson demande si wedelib a eu un coût supplémentaire. F.Andrieu lui répond que non car cela est intégré à la solution wemagnus à laquelle nous sommes abonnés pour tous les logiciels métiers.

9. Circulation des poids-lourds en traversée de commune

P. Vitaro demande ce qu'il en est des mesures liées à la sécurisation des voies communales du fait de la traversée importante de poids-lourds dans la commune.

F. Delahaye indique qu'une entrevue est fixée jeudi 21 mai à 14h30 avec une personne du Conseil Départemental afin d'évoquer les points de sécurité. Les membres de la commission des travaux pourront assister à cette entrevue s'ils sont disponibles.

Il précise que l'implantation de ralentisseurs dans la commune est possible étant donné que la commune est limitée à 30km/h

10. Travaux d'enfouissement des réseaux- pré-réception des travaux

P.Vitaro demande si une deuxième tranche est prévue dans le village pour l'enfouissement des réseaux. F.Delahaye lui répond que rien n'est prévu pour le moment mais qu'il est actuellement en négociation avec Mr Gauthier, vice-président de Territoire Energie afin que d'autres rues passent en leds avec enfouissement des réseaux.

F. Delahaye informe le conseil qu'une réunion de pré-réception des travaux devrait se tenir lors de la semaine du 20 mai. Assisteront à cette réunion des représentants des sociétés SOMELEC, 'ORANGE, ainsi que de Chartres Métropole.

11. Devis gerbe du 8 mai

S.Genet-Bertin indique qu'il avait été évoqué lors du conseil du 02 avril une demande de devis pour la gerbe de la cérémonie du 08 mai mais que les conseillers n'ont pas eu ce devis.

F.Delahaye lui répond que la gerbe pour la cérémonie du 08 mai a coûté 60€ et il rappelle que le conseil municipal ne va pas être convoqué pour chaque devis engagé par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.

Fabien Delahaye
Maire



Pietro Vitaro
Secrétaire de séance



Procès-verbal approuvé lors du conseil municipal du 05 juin 2026

Publié sur www.chartainvilliers.fr le 08 juin 2026

Affiché le 08 juin 2026